

DRONE - USAGE RÉCRÉATIF (<1KG)

CHECK-LIST DE SÉCURITÉ

Avant le vol

- Je me renseigne sur la législation en matière de drones
- Je vérifie que mon assurance familiale couvre les dommages causés par/avec mon drone
- Je lis le mode d'emploi de mon appareil
- Je prépare mon vol : j'analyse les éventuels obstacles et autres dangers là où je souhaite voler
- Je contrôle mon drone avant chaque vol
- Je consulte la météo (la pluie, le vent peuvent impacter votre vol)

Pendant le vol

- Je respecte la vie privée des autres
- Je garde à tout moment un contact visuel direct avec mon drone
- Je respecte la hauteur maximale de 10 m
- Je garde une distance de sécurité avec les personnes/biens au sol
- Je ne fais pas voler mon drone au-dessus de zones à risque telles que des complexes industriels, des installations nucléaires, des prisons, etc.
- Je reste à 3 km des aéroports et des aérodromes (inclus: les héliports)
- Je ne survole pas de routes ou d'autoroutes

Après le vol

- J'éteins d'abord le drone et ensuite la télécommande
- Je nettoie et je sèche mon drone
- Je le range avec soin
- Je l'entretiens régulièrement



DO'S

- ✓ Respect de la vie privée.
- ✓ Je préviens mes voisins quand j'utilise mon drone; je ne filme pas sans son autorisation.
- ✓ Contrôle du drone avant chaque vol
- ✓ Vol à vue
- ✓ Respect de la hauteur maximale autorisée
- ✓ Respect de la distance de sécurité



DON'TS

- ✗ Vol de nuit
- ✗ Survol de personnes
- ✗ Transport de courrier ou de fret
- ✗ Vol au-dessus de zones à risque
- ✗ Vol dans les couloirs aériens
- ✗ Jet d'objets ou pulvérisation en vol
- ✗ Remorquage
- ✗ Vol acrobatique
- ✗ Vol en formation

QUI PEUT PILOTER?

- Pas de limite d'âge
- Le pilote est responsable de son engin, si je suis mineur, mes parents sont tenus pour responsables.

OÙ VOLER?

- Hauteur max : **10 m**
- Vol à vue
- Sur un terrain privé et ou un terrain d'aéromodélisme

Toutes les infos sur www.mobilite.belgium.be



A QUELLE CLASSE APPARTIENT MON DRONE ? QUELLES OBLIGATIONS EN DÉCOULENT ?

Ne vous fiez pas seulement au poids de votre drone, l'estimation du risque est un facteur déterminant !

SYNTHÈSE EN 1 COUP D'ŒIL*

	USAGE RÉCRÉATIF	CLASSE 2 RISQUE FAIBLE	CLASSE 1B RISQUE MODÉRÉ	CLASSE 1A RISQUE ACCRU
ALTITUDE	<10M	<45M / 150 PIEDS	<90M / 300 PIEDS	<90M / 300 PIEDS
POIDS	<1 KG	<5 KG	<150 KG	<150 KG
VOL AUTORISÉ	SUR TERRAIN PRIVÉ >3 KM DES AÉROPORTS ET DES AÉRODROMES	>1.5 MILLES NAUTIQUES DES AÉRODROMES ET >0.5 MILLE NAUTIQUE DES HÉLIPORTS (sauf autorisation)	>1.5 MILLES NAUTIQUES DES AÉRODROMES ET >0.5 MILLE NAUTIQUE DES HÉLIPORTS (sauf autorisation)	>1.5 MILLES NAUTIQUES DES AÉRODROMES ET >0.5 MILLE NAUTIQUE DES HÉLIPORTS (sauf autorisation)
DISTANCE DE SÉCURITÉ	PAS DE SURVOL DE ZONES À RISQUE (USINES, PRISONS, ROUTES...), DE GROUPES DE PERSONNES; VEILLER À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES/DES BIENS AU SOL.	>50 M DES PERSONNES /ANIMAUX/BÂTIMENTS; >30 M DES OBSTACLES	>30 M DES OBSTACLES (sauf si déclaration)	>30 M DES OBSTACLES (sauf autorisation) SURVOL DE PERSONNES AUTORISÉ
ÂGE MINIMUM	AUCUN	16 ANS	18 ANS	18 ANS
QUALIFICATION PILOTE	NON	ATTESTATION	LICENCE	LICENCE
ENREGISTREMENT DU DRONE	NON	OUI	OUI	OUI
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	NON	NON	NON	OUI
MANUEL OPÉRATIONNEL	NON	NON	OUI	OUI
ANALYSE DE RISQUE	NON	NON (risque faible)	OUI (risque modéré)	OUI (risque accru)
DÉCLARATION D'EXPLOITATION À LA DGTA	NON	NON	DÉCLARATION SIMPLE 10 JOURS AVANT + ATTENTE ACCUSÉ DE RÉCEPTION	DEMANDE D'AUTO- RISATION PRÉALABLE + ATTENDRE AUTO- RISATION
CARNET DE VOL	NON	OUI	OUI	OUI
ASSURANCE	ASSURANCE FAMILIALE (vérifier couverture)	RC COUVRANT L'ACTIVITÉ AÉRO- NAUTIQUE ET L'UTILI- SATION D'AÉRONEFS TÉLEPILOTÉS	RC COUVRANT L'ACTIVITÉ AÉRO- NAUTIQUE ET L'UTILI- SATION D'AÉRONEFS TÉLEPILOTÉS	RC COUVRANT L'ACTIVITÉ AÉRO- NAUTIQUE ET L'UTILI- SATION D'AÉRONEFS TÉLEPILOTÉS

*AR du 10/04/2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotés dans l'espace aérien belge - plus d'info sur www.mobilit.belgium.be